

Dossier de concertation

Projet de parc agri-voltaïque

Commune de GUÉMÉNÉ - PENFAO

Mise à disposition : du 3 au 19 mai 2021



commune de **Guéméné
Penfao** Besté / Vilaine
Guénouvry
Bretagne historique

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

ABO
WIND
SOLAR

Table des matières

La concertation préalable	2
Objet de la concertation préalable.....	2
Durée de la concertation préalable : du 3 au 19 mai 2021 inclus.	2
Modalités de la concertation préalable.....	2
Pendant toute la durée de la concertation	2
A l'issue de la concertation	2
A propos d'ABO Wind	3
ABO Wind dans le monde	3
Indépendance et solidité financière	3
ABO Wind en France.....	4
Notre métier	4
Un projet concerté et adapté.....	5
Une équipe de spécialistes	5
Contexte de la filière photovoltaïque.....	6
Les objectifs	6
Puissance raccordée en France.....	6
L'énergie solaire	7
Principe de fonctionnement	7
Une énergie aux multiples atouts	8
Le projet de Guéméné - Penfao.....	9
Objectifs et caractéristiques principales du projet	9
Le choix du site	9
La localisation du projet	10
L'implantation envisagée	12
Le planning prévisionnel	13
Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement.....	14
L'étude d'impact.....	14
Premiers résultats des études menées	14
Solutions alternatives envisagées	25
Mesures d'évitement, réduction et compensation	25
Annexe – Registre des observations.....	27

La concertation préalable

Objet de la concertation préalable

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque d'une surface de 25 hectares environ pour une puissance totale d'environ 21.5 MWc.

La commune de Guéméné – Penfao correspond au territoire concerné par ce projet. Son développement fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire.

Cette procédure a pour but de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet ; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement ; et la mention des solutions alternatives envisagées présentés dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

Durée de la concertation préalable : du 3 au 19 mai 2021 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Pendant toute la durée de la concertation

Le présent dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Guéméné - Penfao pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public

Une **permanence d'information** organisée par ABO Wind aura lieu le **mercredi 19 mai 2021 de 08h30 à 17h30 en mairie.**

- Dans sa version électronique téléchargeable sur la **page internet** du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/guemene-penfao.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Guéméné (annexe du présent dossier)
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 2 rue du Libre Echange - CS95893 – 31506 TOULOUSE cedex 5
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/guemene-penfao.html>

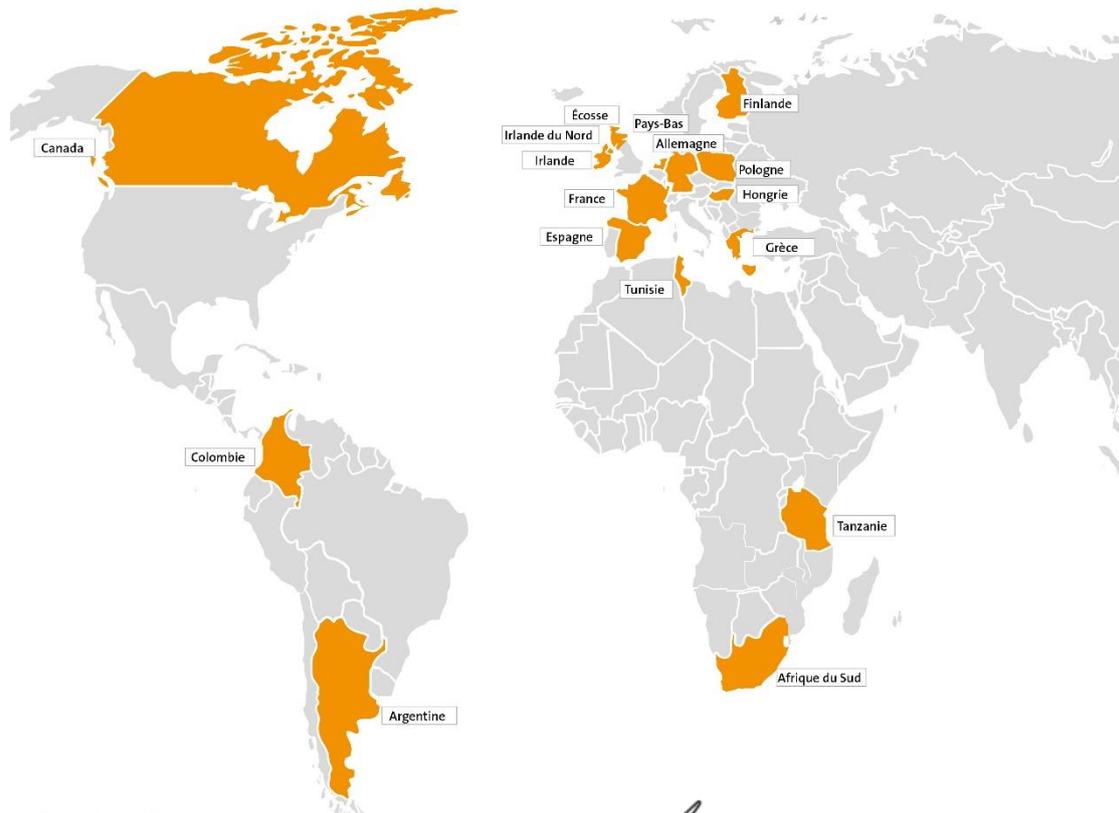
A l'issue de la concertation

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Guéméné - Penfao ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

A propos d'ABO Wind

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

ABO Wind dans le monde



700 collaborateurs



1,9 GW raccordés
12 GW en développement

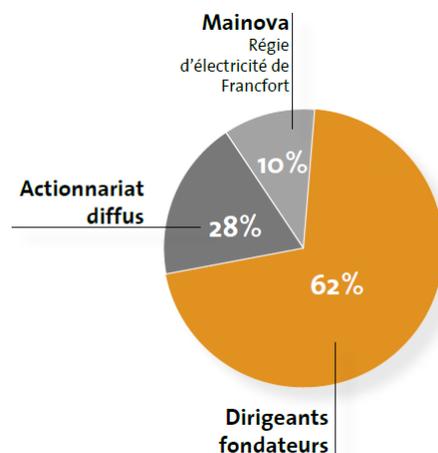
Indépendance et solidité financière

Le Groupe est **indépendant** vis à vis :

- Des constructeurs
- De tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité)

Le Groupe se développe sur **fonds propres**.

Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



ABO Wind en France



En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de **120 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder **339 MW pour alimenter 330 000 personnes avec de l'électricité propre**

42 MW supplémentaires sont en cours de construction.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de **1 gigawatt** de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

Notre métier

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Wind propose une prestation complète et à la pointe de réalisation de parcs renouvelables « **clés en main** », c'est-à-dire du développement du projet jusqu'à l'exploitation technique et administrative du parc et son démantèlement, en passant par la construction et le montage financier.



Un projet concerté et adapté

La communication et l'information sont la clé pour respecter les enjeux du territoire. La concertation se matérialise par le partage de l'information et le soutien des acteurs au niveau local et tout au long de la vie du projet.

Une équipe de spécialistes

Parce que le photovoltaïque est une énergie de territoire, ABO Wind propose un développement **respectueux des enjeux locaux**. Chaque service, en concertation, apporte sa vision stratégique au projet pour qu'il respecte les exigences techniques, sociales et économiques.

Un développement poussé et précis permettra d'aboutir sur une construction sécurisée et de qualité. Notre objectif : une **production optimale**.



Contexte de la filière photovoltaïque

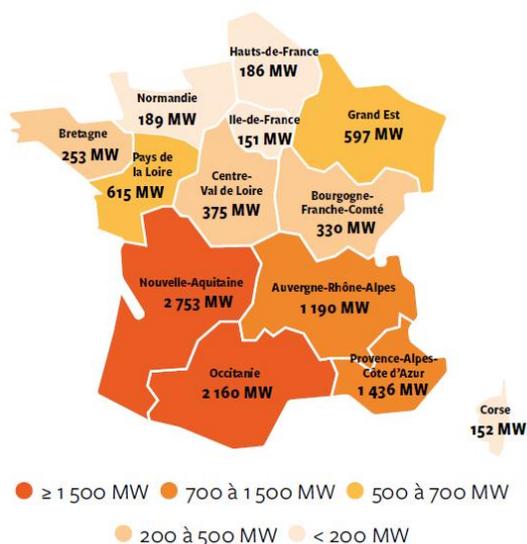
Les objectifs

L'accord de Paris de 2015 a fixé l'objectif majeur de contenir le réchauffement planétaire en dessous des 2 °C, voire 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Afin d'y parvenir, une **transition** vers un **approvisionnement énergétique durable** fondé sur les **énergies renouvelables** est indispensable.

Les **objectifs nationaux de transition énergétique** sont fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte : la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie devra atteindre 40% de la production d'électricité, ou 32% de la consommation énergétique à l'horizon 2030.

Puissance raccordée en France

Au niveau régional au 31 décembre 2020 :



Au niveau national au 31 décembre 2020 :

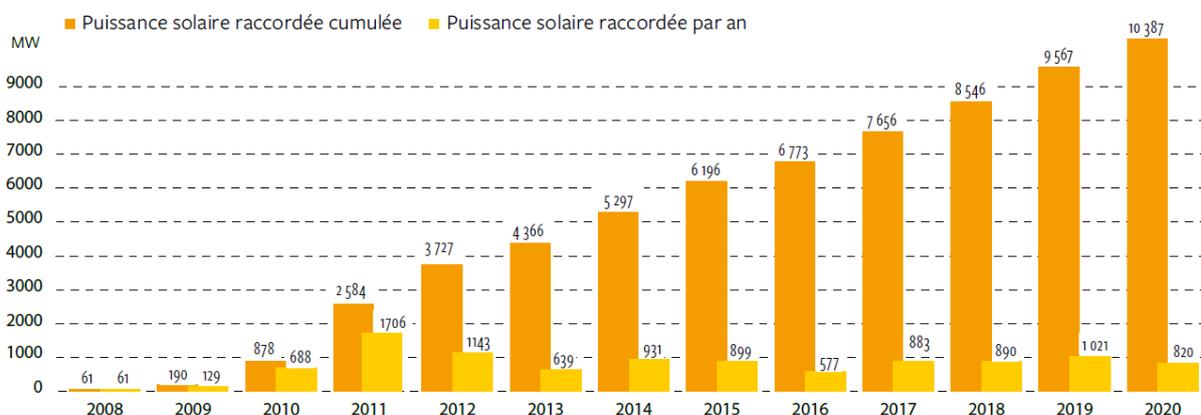
10 387 MW étaient raccordés.

2,8 % de l'électricité consommée était couverte par le solaire.

L'objectif national de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est d'atteindre **entre 35 100 et 44 000 MW** d'installations photovoltaïques raccordées à l'horizon 2028.

(Source : RTE, 02/2021)

Evolution de la puissance raccordée :



ABO Wind participe activement à la réalisation de ces objectifs.

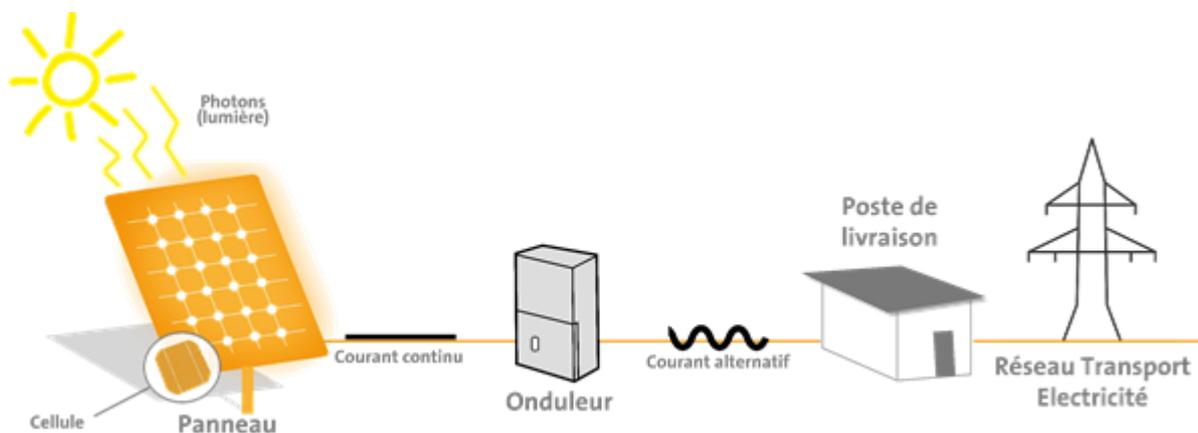
L'énergie solaire

Principe de fonctionnement

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire, grâce à une cellule photovoltaïque, de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire en courant électrique continu.

Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module (ou panneau) solaire photovoltaïque, qui lui-même est regroupé avec d'autres pour former des tables de modules.

Après transformation du courant continu en courant alternatif par un onduleur, des transformateurs élèvent la tension électrique pour que celle-ci atteigne les critères d'injection dans le réseau. Les câblages en courant alternatif transportent alors le courant jusqu'aux compteurs (postes de livraison) qui mesurent l'électricité envoyée sur le réseau extérieur.

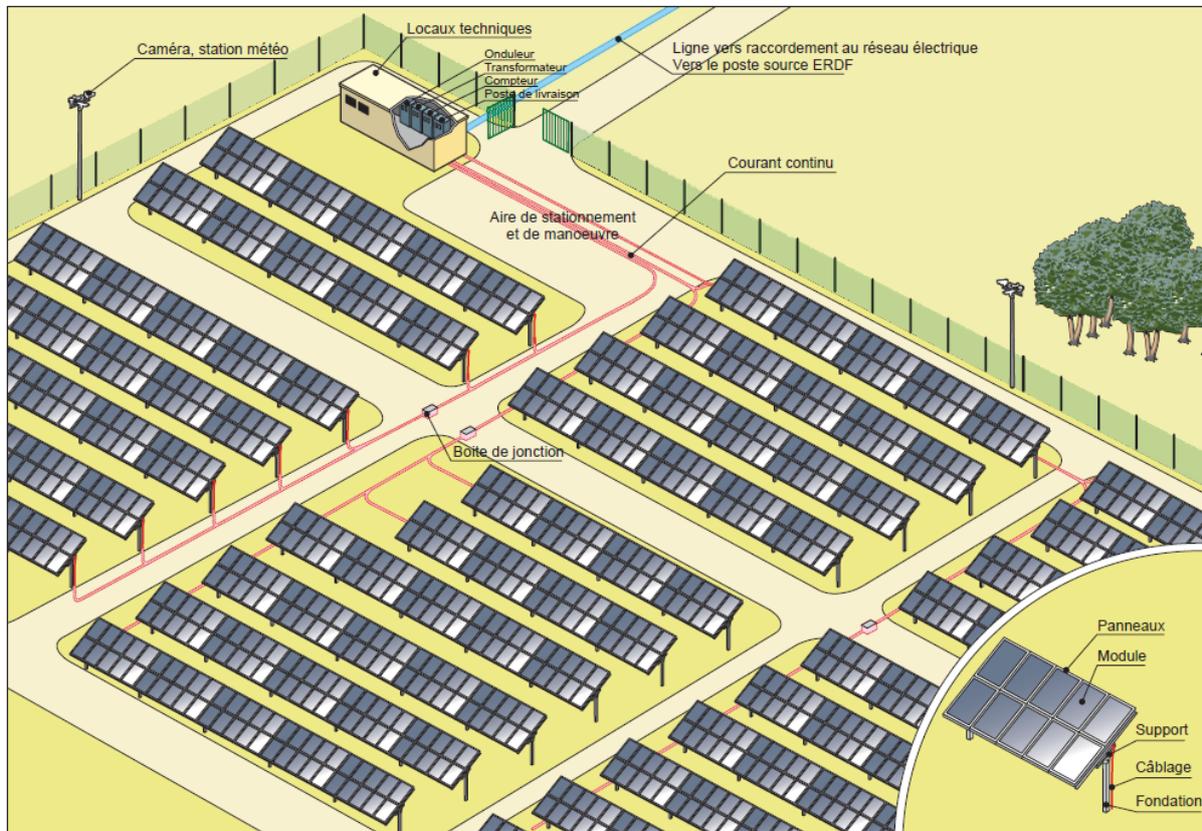


L'implantation de centrales au sol permet un choix de l'orientation, de l'inclinaison et de l'espacement entre les rangées de modules qui assurent la meilleure productivité.



© ABO Wind – Table de modules - Parc photovoltaïque de Malborn en Allemagne

Voici le schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public :



Source : Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol – MEDDTL, avril 2011

Une énergie aux multiples atouts

Une fois installé, un panneau photovoltaïque utilise l'énergie du soleil pour produire de l'électricité. Cette ressource inépuisable permet la production d'énergie propre à travers une technologie sûre et fiable. La maintenance et l'installation des modules sont faciles, et le photovoltaïque se recycle. PV CYCLE France est l'éco-organisme dédié au recyclage des panneaux solaires photovoltaïques et bénéficie d'une longue expérience sur le sujet. Selon lui, le taux de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec cadre en aluminium est de **94.7%** aujourd'hui.

D'autres avantages peuvent être listés :

- Production d'électricité en zones rurales isolées
- Valorisation écologique de terrains
- Création d'emplois
- Revenus fonciers locaux
- Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Synergie avec une activité agricole.

Le projet de Guéméné - Penfao

Objectifs et caractéristiques principales du projet

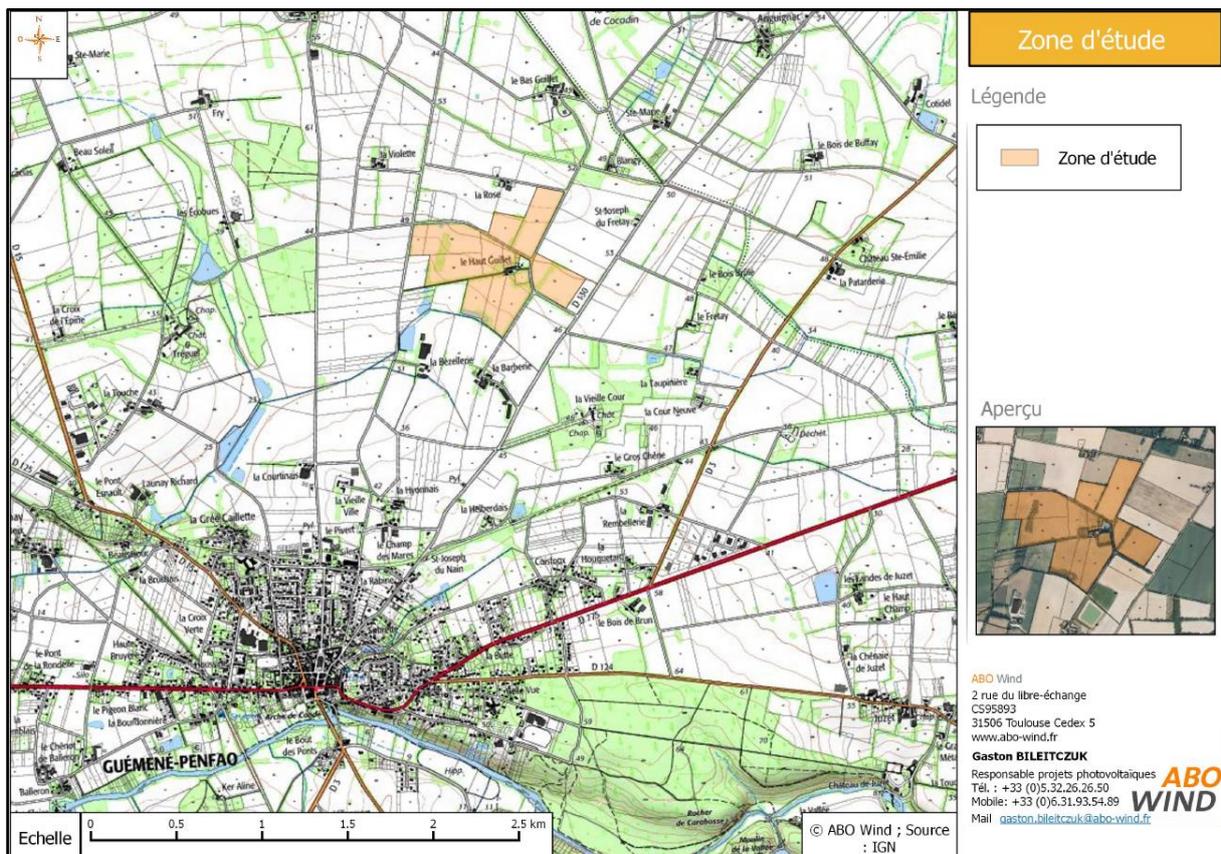
Le choix du site

La commune de Guéméné – Penfao et les communes limitrophes, situées dans un milieu rural, ont fait l'objet d'une analyse multicritères de la part d'ABO Wind pour détecter les potentiels de production d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque dans un contexte de maintien de l'activité agricole.

Le projet à l'étude concerne l'aménagement d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Guéméné-Penfao, au lieu-dit « Le Haut Guillet », dans le département de la Loire-Atlantique (44).

Il est entouré de terres agricoles exploitées pour l'élevage bovin et porcin, et s'insère dans un environnement très rural. L'habitation la plus proche se trouve au lieu-dit Le Haut Guillet et appartient au propriétaire des parcelles d'implantation. D'autres habitations sont implantées aux lieudits La Rose, Saint-Joseph du Fretau, la Barberie et la Bézellerie.

Une route communale et un chemin rural traversent le site de projet, longé par la départementale RD130 qui dessert le bourg de Guéméné-Penfao, à 2,2 km au sud-ouest.



Situation du site d'étude – 2020 © NCA.

Les parcelles du site de Guéméné-Penfao appartiennent toutes au même propriétaire. Elles étaient initialement utilisées pour une activité d'élevage importante. Aujourd'hui l'élevage bovin laitier compte environ 50 têtes.

Les propriétaires sont des agriculteurs bientôt en retraite qui souhaitent préserver leurs parcelles et maintenir une exploitation agricole extensive en mode BIO.

La commune de Guéméné - Penfao est à ce jour assujettie au *Plan Local d'Urbanisme*, approuvé le 18/09/2013.

Selon le zonage du PLU, en zone agricole, « sont admises les installations et constructions qui ne sont pas de nature à compromettre la vocation de la zone et sous réserves de l'existence d'équipements adaptés à leurs besoins, ainsi que les constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. »

Le projet de parc agri-voltaïque correspond à un équipement d'intérêt collectif (arrêts de la Cour administrative d'appel de Nantes du 23/10/2015 – Arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 13/10/2015) et maintiendra une activité agricole permanente sur site.

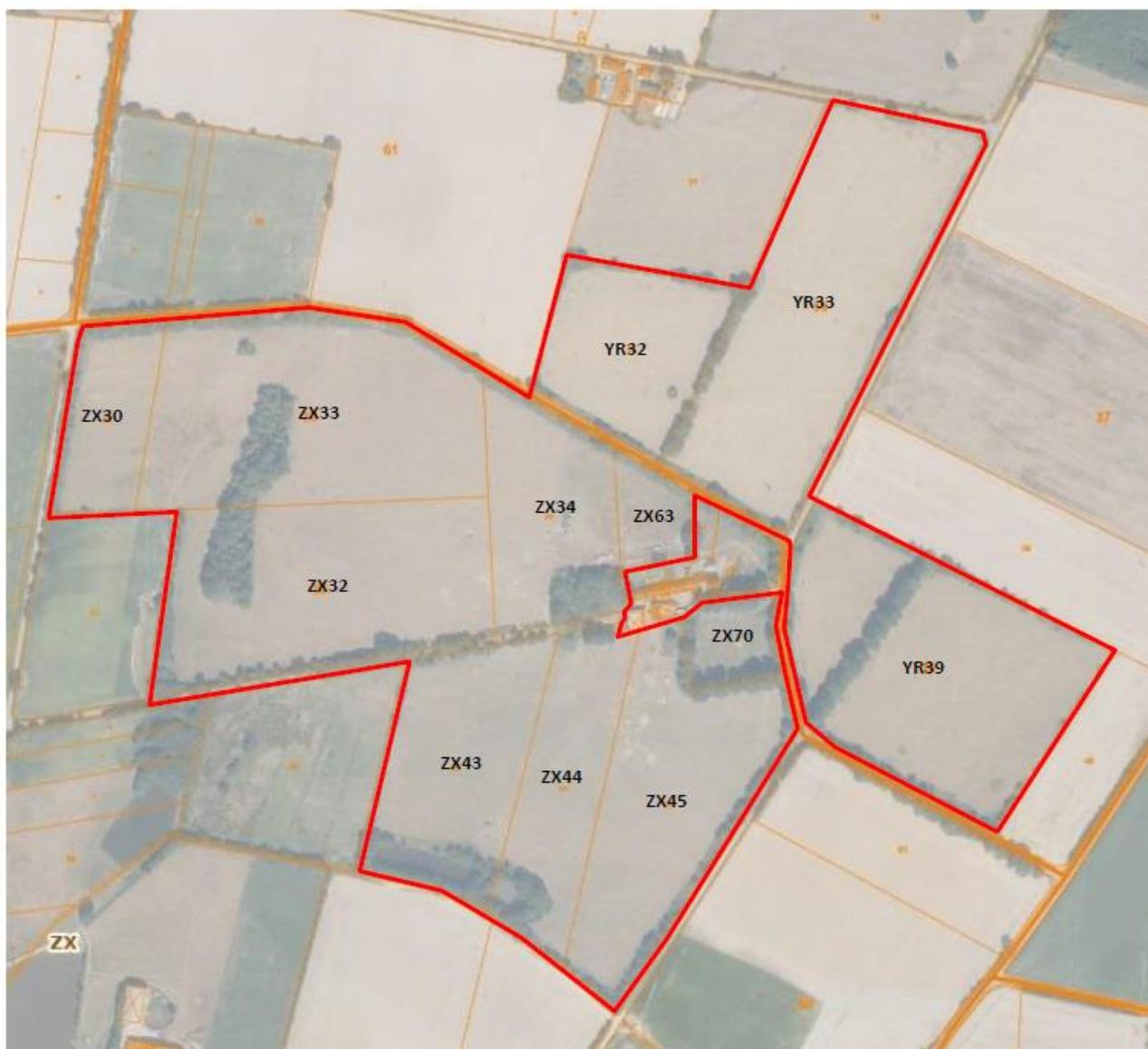
Ainsi, le projet de parc agri-voltaïque de Guéméné - Penfao pourrait obtenir un permis de construire.

La localisation du projet

Le périmètre du projet est une zone bocagère composée de prairies pâturées par des bovins (essentiellement) et fauchées, bordées de haies arborées et/ou arbustives. Certaines haies présentent de beaux sujets de chênes âgés.

Le périmètre est également concerné par la présence de deux bosquets, le premier localisé en arrière de la ferme et le second localisé dans la partie Ouest du périmètre. Quelques points d'eau (mares, plans d'eau, ornières) sont également présents.

Le site présente une certaine homogénéité, même si certaines parcelles, représentant les parties Nord et Est du périmètre, apparaissent moins dégradées par le pâturage que le reste du site. A noter que le siège d'exploitation se localise sur site, au niveau de l'enclave exclue du périmètre du projet.



Localisation du parcellaire © NCA

L'implantation envisagée



Plan d'implantation envisagé © ABO Wind

Surface du site d'implantation :	25 hectares environ
Nombre de modules :	40 300 modules environ
Technologie envisagée :	module bifacial haute puissance
Structure porteuse :	fixe, avec des pieux battus ou vissés – Pas de fondation béton.
Puissance du parc :	21.5 MWc environ
Espace inter rangées :	4.20 mètres
Estimation de la production électrique annuelle :	27 160 MWh environ, soit l'équivalent de plus de 12210 personnes ou 6030 foyers alimentés en électricité renouvelable (tous types de logements et chauffages confondus)

* Le montant de l'investissement d'un projet varie en fonction de ses caractéristiques. Dans le prix global d'un système photovoltaïque, il faut prendre en compte :

- Les frais liés au développement, dont les études
- Le coût du matériel et de son installation (plus de 75% de l'investissement total, dont presque 50% pour les modules seuls)

- *Le coût de raccordement au réseau*
- *Les coûts financiers*

Le plan d'implantation et les données présentées ci-dessus prennent en compte les résultats des diverses études qui ont été menées sur site et les avis formulés par les administrations et gestionnaires de réseaux consultés.

A ce stade du projet, ce plan n'est pas définitif. Il sera arrêté à l'issue de la concertation préalable et de la finalisation de l'étude d'impact.

Le planning prévisionnel



Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement

L'étude d'impact

Définition :

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, visant à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration, sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Source et accès aux textes de loi : www.ecologique-solidaire.gouv.fr.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc sont soumis à étude d'impact. Le projet de parc agrivoltaïque de Guéméné, d'une puissance crête d'environ 21.5 MWc, entre dans ce cadre.

Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, est donc en cours de réalisation sur le site. Elle se déroule en deux temps :

1. **L'analyse de l'état initial** : études sur l'environnement physique, naturel, paysager et humain du territoire d'accueil du projet ;
2. **L'évaluation des incidences potentielles** : identification des effets possibles du futur parc solaire sur l'environnement afin de l'intégrer au mieux au site.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'analyse des incidences est en cours. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.

Premiers résultats des études menées

L'étude d'impact comporte un volet écologique, paysager et agricole. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants.

Les bureaux d'études et experts mandatés pour réaliser les études sont :

Domaine d'expertise	Bureau d'Etudes	Intervenants	Lancement des études
Faune terrestre, avifaune et chiroptères	CERA	Noëlle DAVIAU Loïc MECHIN	03/2020

Flore, habitats naturels et inventaire zones humides	CERA	Benoît ROCHELET Luc RICHARD	03/2020
Paysage, patrimoine et photomontages	NCA	Tiffany PINTAT	09/2020
Etude Préalable agricole	CETIAC	Margot VANRENTERGHEM	09/2020
Etude d'impact sur l'environnement	NCA	Léa FREMONT Lucille BOREL	09/2020

Les principaux résultats des études menées sont présentés ci-dessous.

L'étude « paysage et patrimoine »

L'étude « paysage et patrimoine » a démarré au mois d'août 2020. Les résultats de cette étude seront présentés dans l'étude d'impact environnemental.

Conformément au Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol (MEDDTL, avril 2011) :

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage :

- *L'emprise des installations ;*
- *La géométrie, la taille, la hauteur, la densité, la couleur et la brillance des modules ;*
- *L'implantation des panneaux par rapport à la topographie du site (plaines, pentes vallonnées) et à l'occupation du sol (terres agricoles, espaces boisés, végétation naturelle) ;*
- *Les dépendances de l'installation (voies d'accès, clôture, bâtiment de l'onduleur, etc.).*

Ainsi, l'analyse, encore en cours, se positionnera sur 3 échelles :

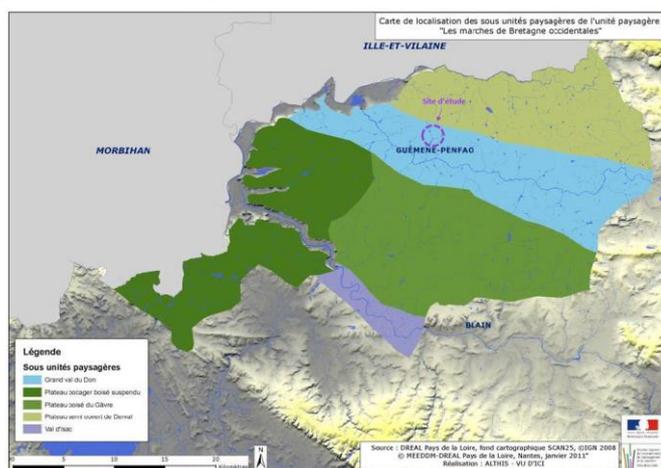
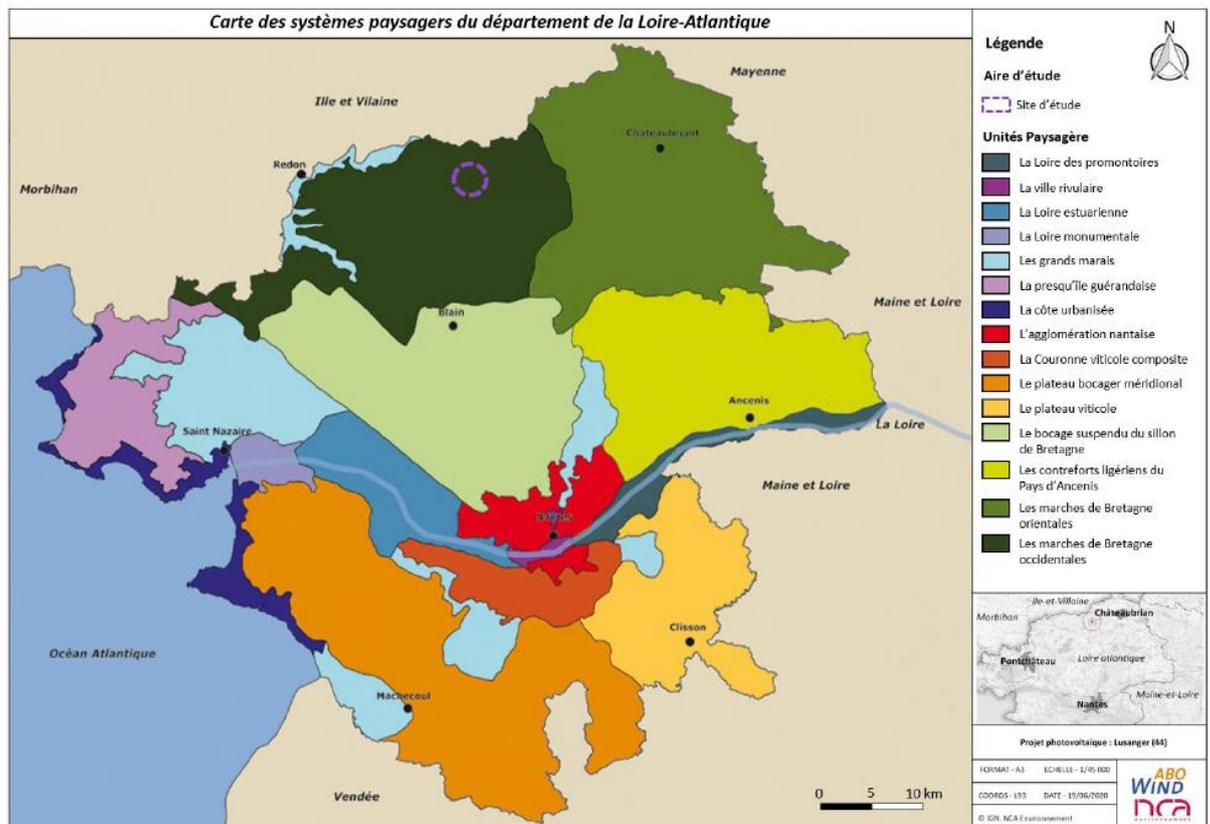
- Une aire d'étude éloignée (rayon de 5 kms)
- Une aire d'étude rapprochée (rayon de 500 à 800 m).
- Le site d'étude circonscrit dans ses limites foncières
- Le site d'étude circonscrit dans ses limites foncières

Le site d'implantation envisagé pour accueillir la centrale photovoltaïque au sol se trouve au nord-est du centre-bourg de Guémené-Penfao, en Loire-Atlantique (44).

Il concerne des parcelles utilisées aujourd'hui pour une activité d'élevage constituée d'un cheptel bovin laitier d'environ 50 têtes

Les unités et sous unités paysagères présentes s'inscrivent dans :

- « Les marches de Bretagne occidentales » qui accueillent le site d'implantation et traversent l'aire d'étude éloignée d'Est en Ouest.
- « Grand Val du Don »



Carte des unités paysagères – Source : DREAL

Le bocage est le type de paysage le plus courant, très adapté à l'élevage et à la polyculture.

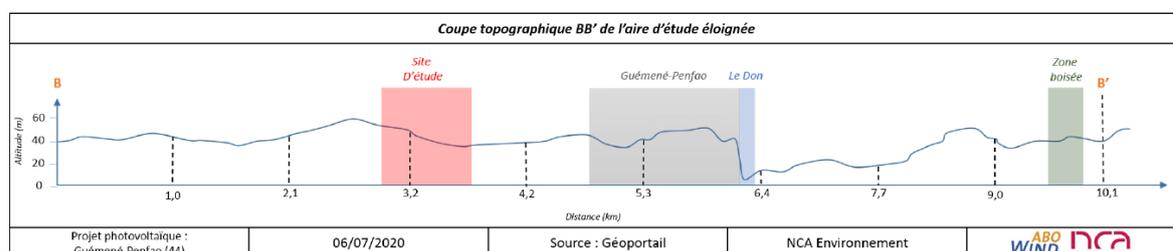
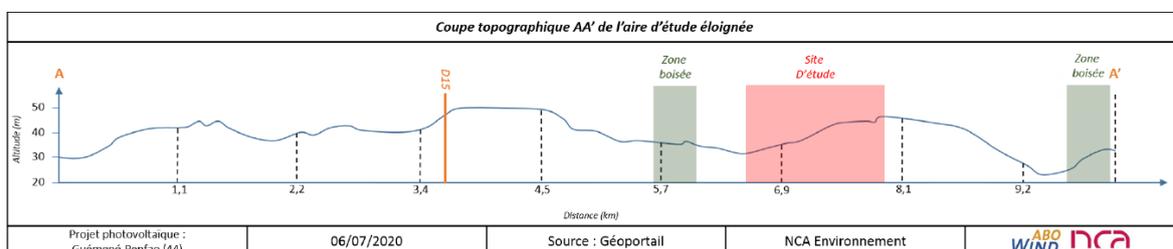
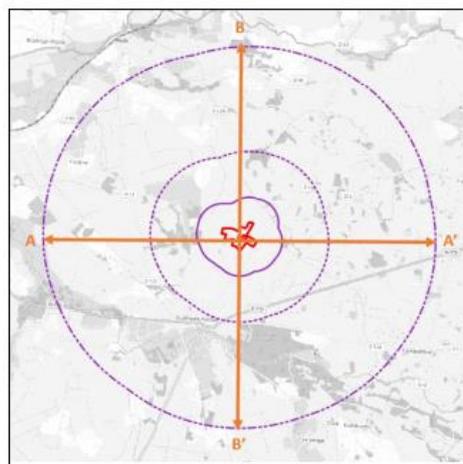
Le paysage se caractérise par des paysages semi-ouverts où alternent des vues plus fermées suivant la densité des haies.

Les bourgs s'implantent, d'une manière générale, de façon étagée sur les coteaux et s'appuient sur un vallon secondaire du Don. C'est notamment le cas du centre de Guémené-Penfao, dont l'urbanisation s'est ensuite développée en éventail sur le plateau. L'ensemble de la vallée est marqué par un riche patrimoine composé de châteaux et de parcs implantés en promontoire sur les coteaux, ainsi que de puits, moulins à eau et lavoirs présents le long des rivières.

Le territoire d'étude est composé de différents systèmes paysagers : les bocages, les forêts ainsi que les systèmes agraires mixtes. Ils s'inscrivent sur un profil topographique qui présente un territoire composé de collines et de faibles vallons. L'altitude varie de moins de 100 mètres entre les points les plus hauts et les plus bas. L'hydrographie, occasionnellement rencontrée sur le terrain, coule dans des vallées faiblement encaissées.

Le site d'étude se situe sur une pente de l'une des collines les plus hautes des coupes topographiques

Ainsi, la topographie générale depuis cette aire et le caractère bocager et vallonné, empêchent la vue sur le site d'étude.



Coupe topographique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée © NCA

Le site d'étude est essentiellement encadré par un environnement paysager dont le caractère est rural. Les cultures et pâtures occupent une grande majorité du territoire, et peuvent offrir à l'observateur des champs de visibilité profonds.

Les éléments donnant du volume au paysage sont les zones boisées, les bosquets et les haies bocagères présentes. Ils constituent des obstacles visuels très efficaces permettant de

masquer la présence du site d'étude. Leur présence réduit les possibilités à l'observateur de percevoir le site d'étude de Guéméné-Penfao depuis les autres aires d'étude.

La D130 passe à l'est du site d'étude et permet de desservir plusieurs chemins en terre/pierre, qui doivent principalement être empruntés pour un usage agricole. L'un d'entre eux permet de se rendre dans les parcelles concernées par le projet du site d'étude et le traverse.

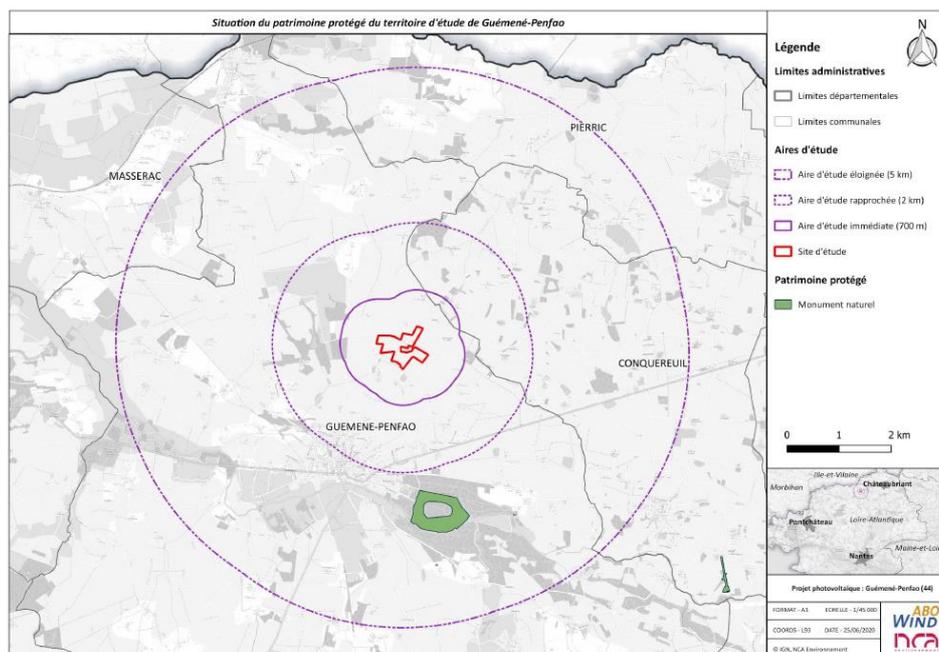


Composition paysagère du site d'étude © NCA

Il n'existe que très peu de possibilités d'apercevoir le site d'étude depuis l'environnement extérieur. Cela s'explique grâce aux faits suivants qui ont été mis en évidence précédemment:

- Topographie défavorable à l'appréciation du site d'étude ;
- Faible présence de lieux de vie dans l'aire d'étude immédiate ;
- Présence de nombreux obstacles visuels autour du site d'étude (haies multi strates);
- Présence d'obstacles visuels dans les alentours du site d'étude, empêchant d'obtenir des vues depuis l'AEE et l'AER (autres zones boisées).

En conclusion, en terme d'inter-visibilité, le site d'étude présentent un enjeu paysager très faible. En effet, la présence de nombreux obstacles visuels et la faible proportion de zones d'habitation, rendent les chances d'apercevoir le site d'étude très minces. De ce fait, la parcelle étant peu visible, l'impact visuel que pourra avoir le projet sur le paysage pourra être faible, à condition que les masques visuels présents des environs soient conservés, et que les préconisations précédemment citées soient appliquées.



Patrimoine © NCA

Un monument historique se trouve sur la commune de Guéméné-Penfao, à près de 5,1 km du site d'implantation. Un site inscrit et un site classé sont recensés sur le territoire communal, respectivement à 2,4 km et 6,8 km du site de projet.

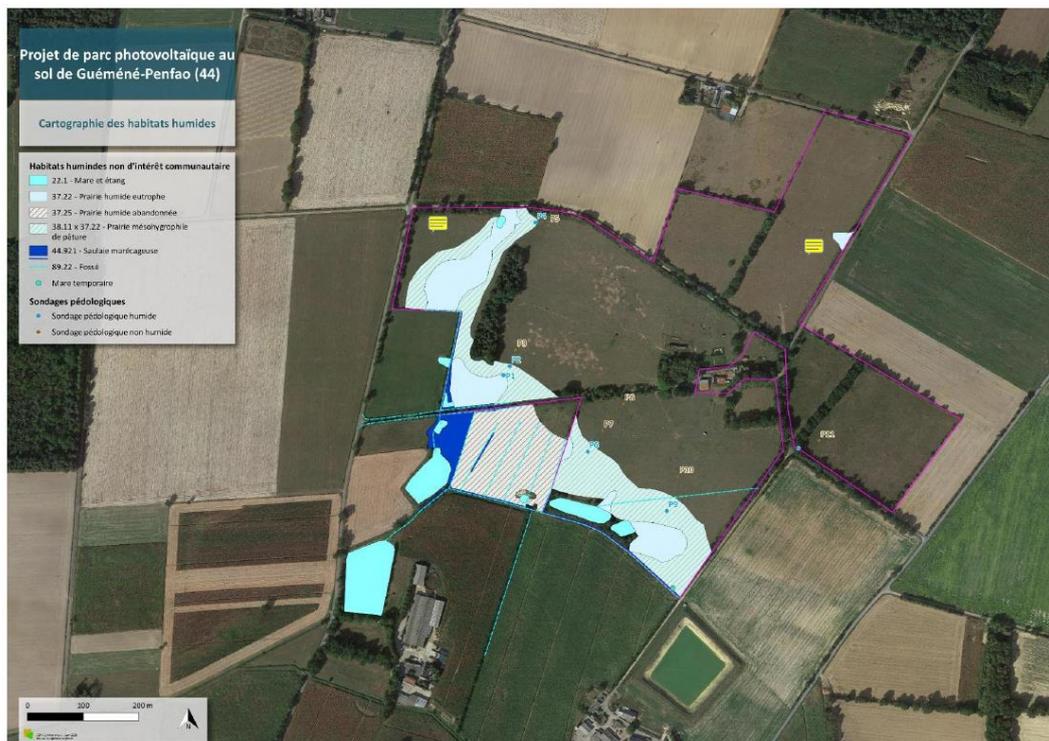
Ce lieu devra faire l'objet d'une observation, afin de déterminer s'il peut être en lien visuel avec le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol de Guéméné-Penfao.

Les études naturalistes

Le périmètre du projet photovoltaïque présente ainsi un certain nombre d'habitats patrimoniaux et remarquables, habitats essentiellement localisés dans les milieux aquatiques et les fonds humides.

L'essentiel du périmètre du projet se partage ainsi entre des prairies pâturées d'un faible intérêt biologique et écologique, et des prairies humides et mésohygrophiles plus intéressantes et déterminantes de ZNIEFF dans la région des Pays de la Loire.

Les bordures Ouest et Sud du site sont ainsi caractérisées par l'existence de plusieurs habitats de zones humides, prairies humides abandonnées (hors périmètre), prairies mésohygrophiles de pâture (zones de transition entre les prairies humides et les prairies pâturées). Ces formations sont remarquables, en raison de leur intérêt intrinsèque en tant que zones humides, de leur statut d'habitats déterminants de ZNIEFF (pour certains) mais également en raison de leur originalité locale au regard des milieux périphériques. Ces formations présentent un enjeu de patrimonialité modéré à assez fort et un enjeu de conservation assez fort.



Cartographie des zones humides © CERA Environnement

⇒ Chiroptère

Le cortège chiroptérique relevé sur le périmètre du projet est manifestement important, même si la détermination de certains contacts parmi les murins est toujours délicate. La richesse spécifique, dépassant la dizaine d'espèces, peut être considérée comme importante localement.

Les grands et vieux chênes qui ponctuent les haies du périmètre du projet présentent de réelles potentialités en termes de gîtes arboricoles, gîtes actuels ou futurs.

Le bocage du site en fait également un site favorable pour les chauves-souris en activité de chasse et de transit, les individus mettant à profit les haies/alignements, les bosquets, les prairies et les milieux aquatiques.

⇒ Avifaune

Les enjeux ornithologiques de la zone d'étude sont modérés à assez forts. 66 espèces d'oiseaux ont été observées dont 53 espèces nicheuses avérées ou potentielles sur le secteur (site d'étude et alentours proches).

Le réseau dense de haies du site du projet et de ses bordures est d'une grande importance pour le maintien des espèces (menacées ou quasi menacées) sur zone telles que Fauvette des jardins, la Tourterelle des bois, le Bruant jaune.

⇒ Amphibien

La ZIP accueille donc un cortège batrachologique assez diversifié (7 espèces) occupant les quelques milieux aquatiques présents dans les limites du projet et en bordure. Parmi ces espèces, deux sont plus particulièrement remarquables localement car inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF : le Triton crêté et la Rainette verte. Les points d'eau constituent les sites de reproduction pour ces différentes espèces protégées.



Triton crêté



Rainette verte

⇒ Insecte

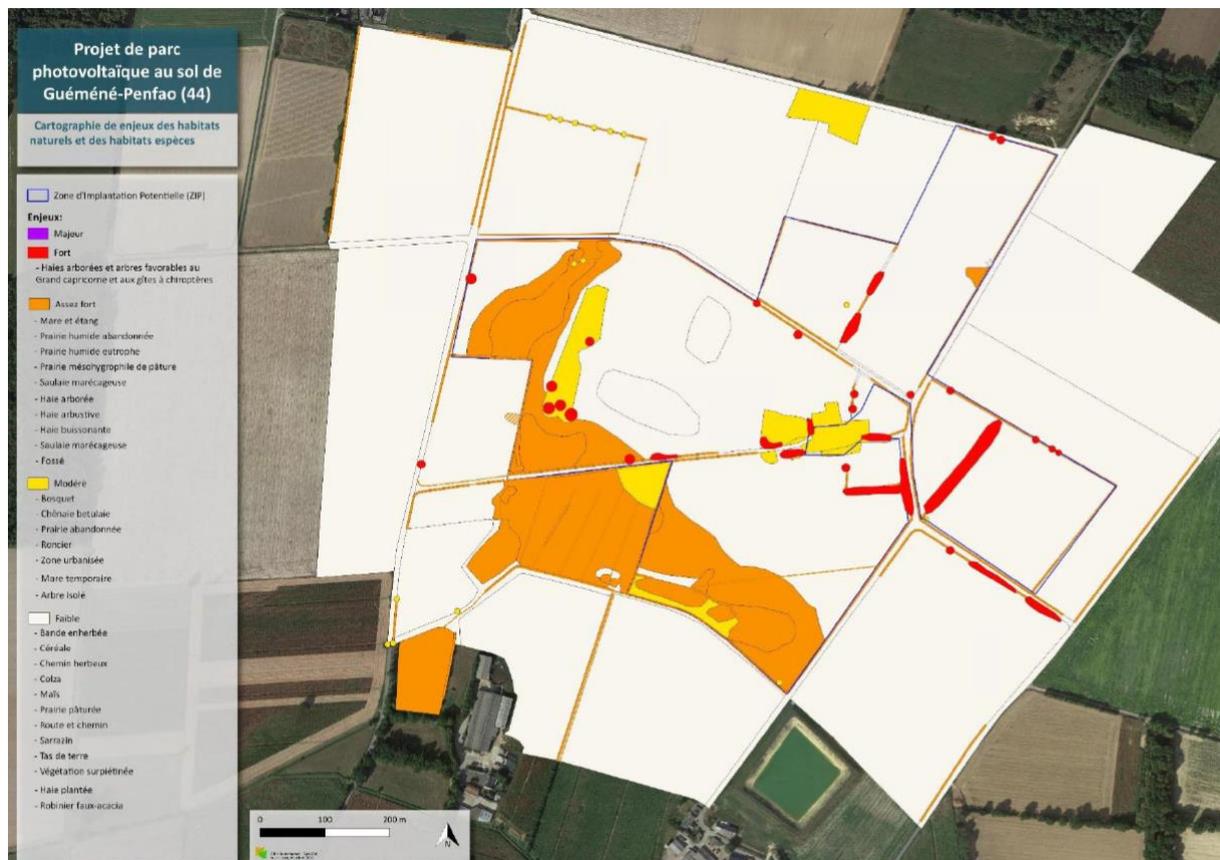
Les enjeux entomologiques de la ZIP sont donc globalement faibles à modérés concernant les Lépidoptères Rhopalocères, les Odonates et les Orthoptères.

Concernant les Coléoptères (sapro)xylophages, les enjeux sont apparus en revanche beaucoup plus importants, et concerneront l'ensemble des linéaires de haies comportant des grands chênes. Ces arbres constituent l'habitat de reproduction du Grand capricorne, du Lucane cerf-volant et potentiellement de plusieurs autres espèces de Coléoptères (sapro)xylophages.



Grand capricorne

La carte ci-dessous présente la synthèse des enjeux du milieu naturel.



Cartographie de la synthèse des enjeux des habitats naturels © CERA Environnement

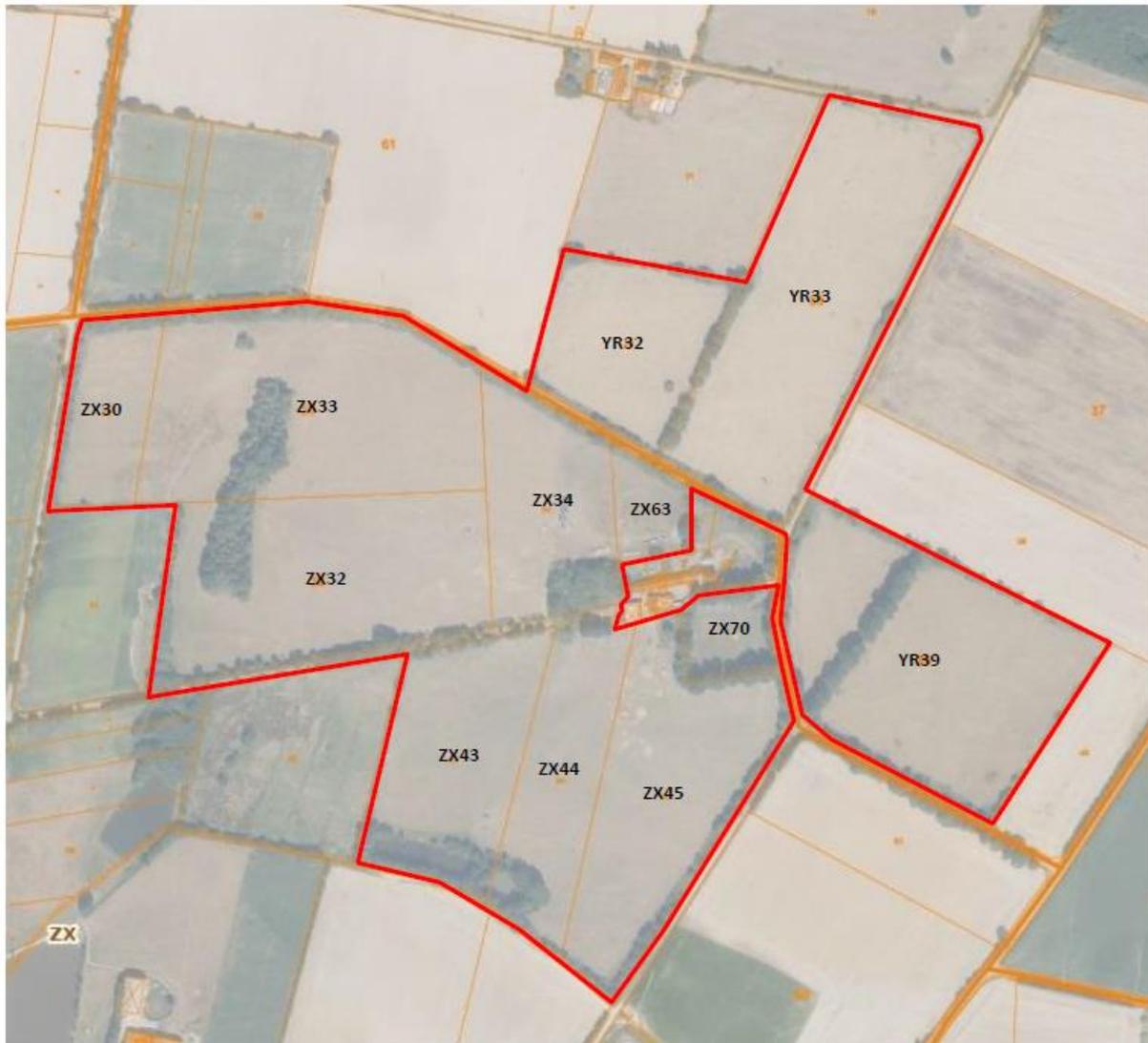
Etude préalable agricole

Le dispositif de compensation agricole collective a été introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt de 2014 (Art.L.112-1-3 du code rural).

Après un diagnostic de l'économie agricole territoriale, il comprend principalement une évaluation financière globale des impacts du projet sur l'agriculture locale, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets notables du projet.

Si des impacts résiduels demeurent, des mesures de compensation collective factuelles et chiffrées doivent être proposées pour consolider l'économie agricole locale, avec des modalités de mise œuvre, un calendrier et un suivi.

L'emprise cadastrale du projet repris dans l'étude agricole représente environ 40 ha dont environ 25 ha dédiés au parc agrivoltaïque.



Emprise parcellaire du projet © géoportail

La définition des aires d'étude définies ci-dessous permettent de dresser un portrait de l'économie agricole à différentes échelles du territoire.

Le projet est situé dans la petite région agricole des Plateaux boisés nantais, au Nord de la forêt du Gavre. Toutefois, l'influence du Pays de Redon et de la Pénéplaine d'Ille-et-Vilaine est importante sur le secteur.

L'espace agricole est dense et continu dominé par l'élevage (bovins lait et viande, ovin, porcin, volaille) et les grandes cultures.

Le périmètre d'étude est un territoire d'élevage diversifié, qui regroupe beaucoup de filières animales (bovines, porcines, volailles, caprines). L'emprise du site d'étude est destinée à la production de fourrages pour cette filière. L'agriculture du territoire est aussi caractérisée par les grandes cultures dites COP (maïs et blé en grande majorité).

Élevage et grandes cultures sont des activités connectées puisqu'une partie des cultures est transformée localement en aliments pour bétail.

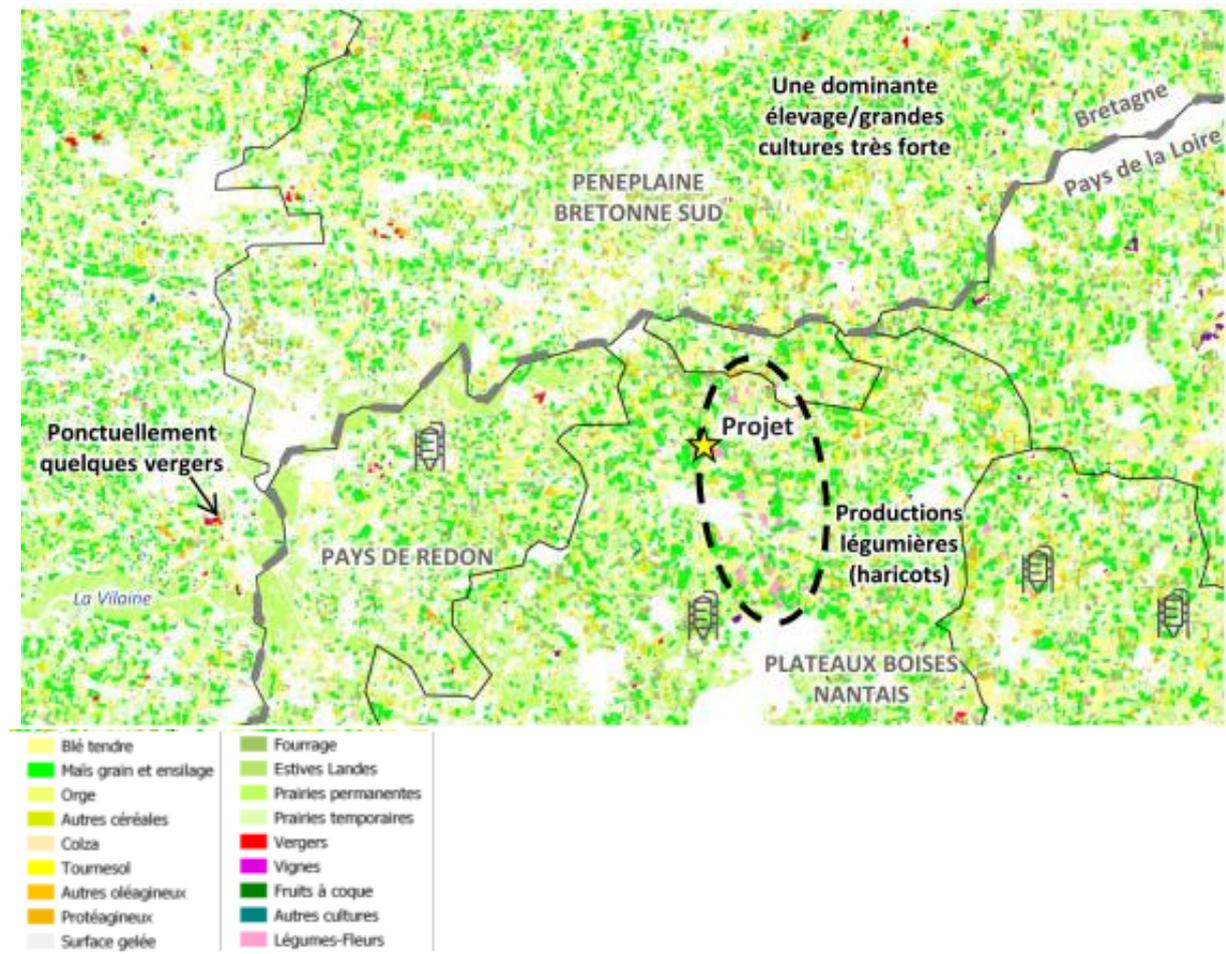
La filière lait est la filière d'élevage principale du périmètre élargi et est très bien structurée : des coopératives internationales et des organisations de producteurs assurent la collecte et la transformation du lait. De plus la production est en hausse au niveau départemental.

Cette filière, en plus des difficultés rencontrées depuis plusieurs années (prix de revente du lait très bas pour les éleveurs) a été très impactée par l'arrêt de la restauration hors foyer lors de la crise du Covid-19, en plein pic de production.

Enfin, le périmètre d'étude est fortement concerné par l'agriculture biologique qui connaît une dynamique de développement forte.

Le type d'activité attendue sur le site d'étude du projet est la valorisation d'une activité ovine bouchère en agriculture biologique dessaisonnée (en lots), d'environ 130 brebis en permanence, et de proximité. Le site d'étude n'est à ce jour pas valorisé par un label ou une certification AB. Cette future certification lui permettra d'acquérir une forte valeur ajoutée.

Le pâturage ovin se fera dans le périmètre du parc photovoltaïque, clôturé et équipé d'un système anti-intrusion. Les ovins circuleront dans l'intégralité de l'enceinte. L'ensemencement de départ du site en herbe à mouton, les équipements de base ainsi que l'indemnisation de l'entretien complémentaire seront assurés par l'exploitant du parc photovoltaïque, au travers de la convention bipartite, signée avec un producteur local et investi territorialement.



Carte des aires d'étude © CETIAC

Solutions alternatives envisagées

Mesures d'évitement, réduction et compensation

Au cours du développement d'un projet photovoltaïque, des pistes de réflexion sont examinées avec les bureaux d'études pour éviter ou réduire les impacts liés au projet, et en dernier lieu, compenser les impacts résiduels importants et persistants après la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction.

Prise en compte des enjeux environnementaux

Il a été identifié l'importance des habitats particuliers de la zone d'étude pour la conservation des espèces inventoriées sur site.

Ainsi sont évités :

- Toutes les zones humides en bordures Sud et Ouest,
- Les linéaires de haies arbustives et arborées, qui ne seront pas impactées.

Ces mesures d'évitement ont réduit l'emprise du parc agri-voltaïque de manière importante (voir plan d'implantation).

D'après l'étude d'impact environnemental, les enjeux les plus forts du site d'étude sont localisés sur les haies et arbres favorables au Grand capricorne et aux Chiroptères. Les mares, étangs et prairies humides présentent des caractéristiques écologiques d'intérêts et sont donc considérées à enjeux assez forts.

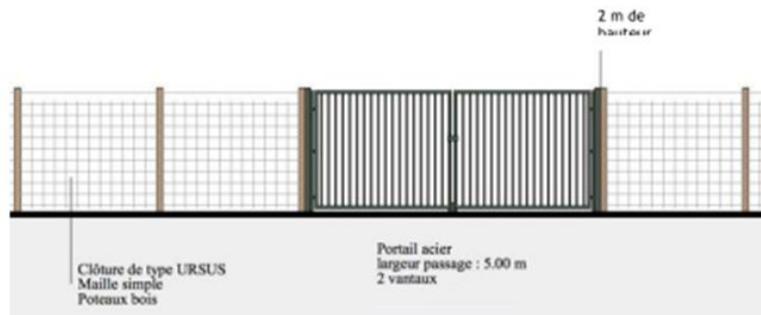
Intégration paysagère

Il existe une identité forte du territoire. Les bocages du secteur sont considérés comme d'intérêt à la fois écologique et paysager. Ces derniers sont intimement liés aux pratiques agricoles et à l'élevage en particulier. Toutefois, le développement des grandes cultures a progressivement laissé place aux grands espaces dans des secteurs anciennement bocagers.

Il n'existe que très peu de possibilités d'apercevoir le site d'étude depuis l'environnement extérieur, cela est notamment dû à :

Un certain nombre de photomontages sont en cours de réalisation pour permettre de visualiser l'intégration du parc dans le paysage.

La clôture (2m de hauteur environ), sera de type « agricole », en mailles larges type Ursus (moutons) de couleur gris galva et les poteaux en bois. Les postes de livraison, en bordure de site, au centre nord, seront en bardage bois. Le portail est prévu de la même couleur. Ainsi, l'ensemble du parc s'intègre facilement à la trame verte bocagère existante.



Réduction des impacts du chantier de construction

Le planning des travaux sera adapté de manière à minimiser les impacts sur le milieu naturel environnant.

Activité agricole et rurale

Pastoralisme ovin label BIO sur les zones closes d'implantation de panneaux solaires :

Une prairie sera resemée sur les zones d'implantation de panneaux.

Ce couvert végétal permanent permettra, d'une part, de considérablement améliorer la biodiversité par une amélioration des zones d'habitat pour la faune terrestre et l'avifaune, et d'autre part, de fournir au troupeau d'ovins, une zone de pâturage dédiée et sécurisée.



Annexe – Registre des observations

**OUVERTURE DE LA
CONCERTATION PREALABLE**

Projet de parc agrivoltaïque
Commune de Guéméné (44590)

DATE : 03 mai 2021

HEURE :

CACHET DE LA MAIRIE :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Nom Prénom: _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet photovoltaïque :

Gaston Bileitczuk
Responsable de projets

06.45.85.22.12
gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

ABO Wind
2 rue du Libre Echange
CS95893
31506 TOULOUSE cedex
5
www.abo-wind.fr

ABO
WIND
SOLAR